

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** *Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.*

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**
Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Lionel SEUVIC, Barbara UTSCH, Christophe ICHTERTZ, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Sabrina HAEGY, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER, Rémy SCHROETTER, Robert HERR.

Conseillers présents : **22**

Membres absents excusés :

Jean-Marc NIEDERST, procuration à Christophe ICHTERTZ, Christelle OBERT, procuration à Dominique MEYER, Christiane ULMER, procuration à Nicolas FRIEDERICH, Mireille BRAUNSTEIN, procuration à Isabelle ROUVRAY.

Membre absent :

Christophe MEYER.

N° 115/2011 :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU

l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 14 novembre 2011, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

N° 116/2011 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2011.

N° 117/2011 : ONZIEME PLACEMENT SUR COMPTE A TERME

Après les dix placements consécutifs décidés par le Conseil Municipal, M. le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le placement de trésorerie sur un compte à terme pour une période de six mois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Instruction Comptable N° 04-004-K1 du 12 janvier 2004 relative au compte à terme pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

VU les délibérations n° 052/2009 du 6 avril 2009, n° 091/2009 du 6 juillet 2009, n° 116/2009 du 12 octobre 2009, n° 005/2010 du 11 janvier 2010, n° 042/2010 du 8 mars 2010, n° 085/2010 du 5 juillet 2010, n° 112/2010 du 11 octobre 2010, n° 007/2011 du 24 janvier 2011, n° 044/2011 du 11 avril 2011, et n° 082/2011 du 4 juillet 2011, portant placement sur compte à terme ;

CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités territoriales d'ouvrir un compte à terme pour le placement des fonds ;

APRES avoir pris connaissance des principales dispositions de ce dispositif ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'OUVRIR un compte à terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant du placement : **1.000.000 €** (un million d'euros)

- Durée du placement : **6 mois**

- Date d'effet du placement : **15 novembre 2011**

- Origine des fonds placés : Fonds destinés à la construction d'un réservoir d'eau potable de 1.260 m³ et d'une station de neutralisation/désinfection de capacité nominale de 130 m³/h à Rosheim, au lieu-dit « Vordertannen », et à la deuxième tranche des travaux de raccordement ;

DE CHARGER Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour le placement des fonds sus-mentionnés ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

N° 118/2011 : ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 27 septembre 2011, émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2013 des coupes à marteler qui, conformément à l'article 12 de la Charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 12 de la Charte de la forêt communale cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, qui prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal ;

VU la proposition de l'état d'assiette 2013 des coupes à marteler dans la forêt communale de Rosheim, soumise par l'ONF à la Ville de Rosheim en date du 27 septembre 2011 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

DÉCIDE

D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes 2013 de la forêt communale de Rosheim ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le document et toutes pièces s'y rapportant.

N° 119/2011 : ACQUISITION DE TROIS PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR GILBERT BINNERT - RUE DU BISCHENBERG

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Rosheim souhaiterait acquérir trois parcelles, sises rue du Bischenberg, cadastrées section n° 11 parcelles n° 585 (0,15 ares), n° 588 (0,08 are) et n° 591 (0,13 are), propriété de Monsieur Gilbert BINNERT, domicilié 13, rue du Bischenberg à Rosheim, à l'euro symbolique. Ces acquisitions permettront à la Ville de Rosheim d'élargir la rue du Bischenberg.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la promesse de vente de Monsieur Gilbert BINNERT ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ACQUERIR trois parcelles, propriété de Monsieur Gilbert BINNERT, cadastrées section n° 11 parcelles n° 585 (0,15 are), n° 588 (0,08 are) et n° 591 (0,13 are), sises rue du Bischenberg, à l'euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de la Ville de Rosheim ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET de Rosheim ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2011 de la Ville.

N° 120/2011 : **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN RELATIVE AUX AMENAGEMENTS REALISES DANS L'EMPRISE DE LA RD 35 ET DE LA RD 435 SUR LE BAN DE LA COMMUNE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux d'aménagement de trottoir avec création de stationnement le long de la RD 35, les travaux de création d'un trottoir le long de la RD 435 et les travaux de mise en accessibilité de trottoirs en traversée de voirie communale le long des routes départementales.

Il expose la convention de financement à signer avec le Conseil Général du Bas-Rhin relative aux aménagements réalisés dans l'emprise de la RD 35 et de la RD 435 sur le ban de la commune de Rosheim ainsi que l'article L. 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L. 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier en date du 5 octobre 2011 envoyé au Conseil Général du Bas-Rhin ;

VU la convention de financement ci-jointe ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Conseil Général du Bas-Rhin relative aux aménagements réalisés dans l'emprise de la RD 35 et de la RD 435 sur le ban de la commune de Rosheim, ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier.

**N° 121/2011 : CONVENTION CONCERNANT L'UTILISATION D'UN
CINEMOMETRE EUROLASER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention en date du 7 janvier 2002 avait été signée entre la Gendarmerie Nationale et la Ville de Rosheim pour l'utilisation du cinémomètre Eurolaser détenu par la commune. Un avenant à cette convention avait été signé en date du 3 juin 2002 précisant les communes du canton de Rosheim utilisatrices de ce matériel.

D'autres communes souhaitant également pouvoir utiliser ce cinémomètre, les deux documents susmentionnés ont été résiliés. Il est maintenant proposé un nouveau projet de convention ci-joint.

VU la délibération n° 44/2002 du 13 mai 2002 relative à la fixation du prix de location du cinémomètre ;

VU l'avenant n° 1 du 3 juin 2002 à la convention en date du 7 janvier 2002 ;

VU le projet de convention ci-joint relatif à l'utilisation d'un cinémomètre Eurolaser ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de convention ci-joint relatif à l'utilisation du cinémomètre Eurolaser appartenant à la Ville de Rosheim ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les autres documents à intervenir sur ce dossier.

**N° 122/2011 : CONVENTION CONCERNANT LA LOCATION D'UN
CINEMOMETRE EUROLASER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que toutes les communes du Canton de Rosheim sont intéressées par la location ponctuelle du cinémomètre Eurolaser appartenant à la Ville de Rosheim.

VU la délibération n° 121/2011 du 14 novembre 2011 relative à la convention concernant l'utilisation d'un cinémomètre Eurolaser ;

VU le projet de convention ci-joint relatif à la location d'un cinémomètre Eurolaser ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 19 voix POUR, 5 voix CONTRE (Christiane ULMER par procuration, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER) et 2 ABSTENTIONS (Barbara UTSCH, Jean-Luc MEYER),

DÉCIDE

- DE FIXER** le coût de la location du cinémomètre Eurolaser à hauteur de 50 € par jour ;
- D'APPROUVER** le projet de convention ci-joint relatif à la location d'un cinémomètre Eurolaser appartenant à la Ville de Rosheim ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les autres documents à intervenir sur ce dossier.

N° 123/2011 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME ** DE ROSHEIM EN CATEGORIE DEUX

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2001 portant classement de l'Office de Tourisme de Rosheim en catégorie 1 étoile ;
- VU** la délibération n° 108/2006 du 11 septembre 2006 relative à la demande de classement deux étoiles de l'Office de Tourisme * de Rosheim ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2006 portant classement de l'Office de Tourisme de Rosheim en deux étoiles ;
- VU** la délibération n° 055/2011 du 9 mai 2011 relative au renouvellement du classement de l'Office de Tourisme ** de Rosheim en catégorie deux étoiles ;
- VU** l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- VU** la proposition de la Présidente de l'Office de Tourisme ** de Rosheim de demander au Préfet du Bas-Rhin le classement de l'Office de Tourisme ** en catégorie deux ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE DEMANDER** au Préfet du Bas-Rhin le classement de l'Office de Tourisme de Rosheim en catégorie deux ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 124/2011 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la proposition de répartition des subventions 2011 entre les différentes associations locales émanant de l'Association des Sports et de la Culture de Rosheim (ASCRO) ;
- VU** la demande de subvention présentée par ce même organisme ;

Le Conseil Municipal,

**hors participation au vote de Monsieur Christophe ICHTERTZ,
Président de l'ASCRO,**

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ALLOUER au titre de l'exercice budgétaire 2011, les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS DE L'ASCRO		SUBVENTIONS A ATTRIBUER
	Subvention	Aide licence	
Chorale « A Cœur Joie » - Césarion	460 €	0 €	460 €
Société de Musique « Union »	440 €	0 €	440 €
Chorale du Rosemeer	345 €	0 €	345 €
Point de Croix – Atelier Créatif	280 €	0 €	280 €
Cercle Aloysia de Rosheim	2.300 €	456 €	2.756 €
Les Promus – orchestre de jeunes du Canton de Rosheim	920 €	0 €	920 €
Grandir en Eveil	345 €	0 €	345 €
Foulées des 4 Portes	1.725 €	0 €	1.725 €
Rosheim Running	460 €	0 €	460 €
Judo Club	805 €	272 €	1.077 €
Photo Club	690 €	0 €	690 €
Club Vosgien	805 €	152 €	957 €
ScrapAlsace	92 €	0 €	92 €
Aïkido Club	690 €	120 €	810 €

Football Club	1840 €	344 €	2.184 €
Association des Arboriculteurs du piémont de Ste Odile	575 €	0 €	575 €
Gym des Petits	400 €	0 €	400 €
Club Micro	690 €	0 €	690 €
Les Amis de St Jacques	400 €	0 €	400 €
La Bonne Compagnie	300 €	0 €	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €	136 €	236 €
Radio Assistance	100 €	0 €	100 €
F.N.A.C.A. – Comité intercantonal Rosheim/Molsheim	100 €	0 €	100 €
Association Marche Rosheim	100 €	0 €	100 €
Syndicat des Apiculteurs de Rosheim et Environs	100 €	0 €	100 €
Club Féminin - AGF	100 €	0 €	100 €
Tennis Club du Caton de Rosheim	0 €	368 €	368 €
ASCRO	7.990 €	0 €	7.990 €
TOTAL	23.152 €	1.848 €	25.000 €

Les crédits sont prévus au c/657-4 du budget de la Ville de l'exercice 2011.

N° 125/2011 : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SICTOMME POUR L'EXERCICE 2010**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de son article L. 5211-39 ;
- VU** le rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs pour l'exercice 2010 ;
- VU** le compte administratif approuvé par le SICTOMME lors de sa séance du 28 juin 2011 ;

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et du compte administratif du SICTOMME pour l'exercice 2010.

POINTS DIVERS

- M. le Maire remercie les élus pour leur présence nombreuse à la cérémonie commémorative du 11 novembre, rehaussée par la participation des élèves, de la Musique Union, des Pompiers, et de la population. Il invite les élus à participer avec la même ferveur aux cérémonies commémoratives en 2012.
- Mme Ginette Vasconi présente les animations de Noël en précisant que les salons de l'Hôtel de Ville n'accueilleront pas d'exposition cette année.
 - le 3 décembre sera inauguré le Marché de Noël
 - le 9 décembre sera donné le concert des Noëlies à l'Eglise St-Etienne
 - les 10 et 11 décembre, l'Office de Tourisme de Rosheim organise une exposition de Noël dans les Halles au Marché, « A la découverte des Artistes », artistes du canton de Rosheim qui exposeront leurs œuvres
 - le 11 décembre à 17h, aura lieu une rencontre devant l'Office de Tourisme avec la mélodie des « Noëls oubliés » racontée par une comédienne chanteuse lyrique
 - le 17 décembre dans les Halles au Marché, se tiendra une Veillée de Noël dans les plus pures traditions, orchestrée par un groupe folklorique D'Kochloeffel
 - le 18 décembre à 16h, un conte pour petits et grands sera raconté par la Compagnie Les Yeux comme les Hublots
 - les 21 et 28 décembre, seront proposés aux enfants de 5 à 12 ans des ateliers sur le thème de la peinture avec inscription à l'Office de Tourisme.
- M. le Maire rappelle la tenue de la commission d'urbanisme ce jeudi à 18h30.
- Mme Denise Davo informe les élus du recensement de la population de Rosheim durant un mois en 2012, du 19 janvier au 18 février.
- Mme Denise Davo fait part de l'organisation de la fête de Noël des Personnes Agées le dimanche 4 décembre. Elle avise également de la tenue de la fête de Noël du personnel communal et des élus le vendredi 16 décembre.
- Dans le cadre du concert des Noëlies, Mme Ginette Vasconi invite les élus à héberger des choristes, faisant état des personnes restant à loger dans la nuit du 9 au 10 décembre (puisque la nuit précédente les Choristes seront hébergés à Metz), à savoir :
 - 5 garçons âgés de 11 à 14 ans
 - 9 filles âgées de 10 à 13 ans
 - et 3 adultes.
- Mme Martine Ohresser informe que le 2 novembre s'est tenue une Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution d'un lot unique concernant le raccordement du réservoir d'eau potable et de la station de neutralisation et de désinfection, portant sur environ 600 mètres de conduites et les réseaux électrique et téléphonique, dont l'estimation initiale se montait à 220.000€ HT. Ont répondu dans le cadre de ce marché sept entreprises. La société MTHA a été retenue pour un montant de travaux de 116.987,40€ HT. Le démarrage du chantier pourrait avoir lieu en février ou en mars, suivant les conditions climatiques.

- M. Jean-Pierre Vonbank a assisté à une réunion avec le Responsable national de Numéricable, et informe l'Assemblée que prochainement la partie analogique va être totalement supprimée.
- M. Christophe Ichtertz présente le nouveau calendrier initié par l'Ascro et ayant pour thème la parade vénitienne à Rosheim, comprenant les dates de grandes manifestations locales. Le calendrier comprend 12 belles photos de costumés, dont en couverture une jeune fille de Rosheim, bien entendu masquée. Il précise que le calendrier sera imprimé au cours de la semaine à raison de 2.000 exemplaires, et vendu dès samedi par l'Office de Tourisme et les commerces locaux participants à l'opération, au prix de 5€. Il invite les élus à soutenir cette initiative. Mme Anne-Catherine Ostertag demande à connaître le budget alloué à la manifestation du carnaval vénitien en 2012. M. Christophe Ichtertz répond que le budget est en cours d'élaboration.
- Au nom des Conseillers Municipaux, Mlle Sabrina Haegy remet un panier-cadeau à M. le Maire pour la naissance de la petite Jeanne. M. le Maire, touché, remercie tous les membres du Conseil pour ce présent.
- M. Gilbert Eck dit que les associations jusqu'alors occupantes de la rue Braun vont commencer leur déménagement dès le mardi 15 novembre, à l'ancienne crèche avenue Clémenceau (sont concernés le Club du 3^{ème} Age, le Club informatique, le Club féminin, et la Paroisse Protestante).
- M. le Maire conclut la séance en indiquant qu'aucun élu ne fête son anniversaire au mois de novembre.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.